

DÉCISION

N° 204/2023

**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
LOIR- ET- CHER**

ESPACE AUTOMOBILES MATRA

**OBJET : FINANCES LOCALES-DÉCISIONS BUDGETAIRES :
Tarifs nouveaux produits Boutique**

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;

Vu l'article L 2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le point 2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le tarif de nouveaux produits à la boutique du Musée Espace automobiles Matra ;

DÉCIDE

Article 1 – la vente des articles suivants :

- Miniature 1/18^{ème} RENAULT ESPACE 3 au prix de **85 Euros**
- Miniature 1/43^{ème} ESPACE F1 au prix de **29,90 Euros**

et ce, à compter du 7 septembre 2023

Article 2 – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente.

Article 3 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait à Romorantin-Lanthenay
Le 4 septembre 2023**

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le **07 SEPT 2023**

Publié ou notifié le **07 SEPT 2023**

Mis en ligne sur le site internet le - **8 SEPT 2023**

Le Maire,



Jeanny LORGEUX.